

PETITE ENFANCE**5400 places d'accueil
en Wallonie et à Bruxelles**

Parallèlement aux mesures qui concernent la formation, les gouvernements francophones se sont accordés sur la création et le financement de 5 400 places d'accueil de la petite enfance en Wallonie et à Bruxelles en lieu et place des 5 200 initialement prévues dans le cadre du Plan Cygogne III. Ils ont également décidé d'accorder 1 900 places supplémentaires d'ici la fin de la législature.

Les 5 400 places annoncées seront réparties de la manière suivante : 2 214 à Bruxelles ; 923 en province de Liège ; 924 en Hainaut ; 507 en province de Luxembourg ; 429 dans le Namurois ; et 403 en Brabant wallon.

Au niveau des nouvelles infrastructures d'accueil en Wallonie, le gouvernement wallon a décidé d'octroyer quelque 60 mil-

lions d'euros à 115 projets retenus dans le cadre du deuxième appel à projet lancé l'année dernière.

À Bruxelles, la CoCof a réservé un montant de 16 millions destinés à la création des 1 452 places prévues dans le cadre des dossiers retenus en 2014.

Ces nouvelles places engendreront la création de plusieurs centaines d'emplois en Wallonie et à Bruxelles. ■